

A propos du collectif : deux dates importantes à réserver

Jedi 6 novembre 2014 et jedi 19 mars 2015 : deux journées fixées pour le collectif élargi cette année.

Nous vous invitons à venir nombreux. Il est important que chaque ÉSPÉ soit représentée.

Les informations utiles vous parviendront bientôt mais réservez ces dates !

Professeurs stagiaires : les coups bas de l'été !

Mi-juillet, les étudiants de M1 lauréats des concours rénovés ont reçu leur affectation...

Sans inquiétudes *a priori*, les textes réglementaires prévoyant leur maintien dans l'académie d'étude. Hélas, pour bon nombre d'entre eux, mauvaise surprise : le ministère les affecte en dehors de leur académie et parfois à plusieurs centaines de kilomètres, peu importe leur situation familiale (conjoint, enfants en bas âge...), peu importe la continuité pédagogique entre le M1 et le M2, peu importe les prérogatives des commissions d'admission des ÉSPÉ. Toutes leurs demandes de révision auprès

du ministère sont restées lettres mortes, ils ont alors alerté les organisations syndicales.

Le SNESUP, a pour sa part, accompagné dans leurs démarches les étudiants qui se sont adressés à leurs enseignants en ÉSPÉ. Interpellation des responsables du ministère pendant le Comité de suivi et le CNESER, avec promesse (non tenue) de revoir les situations, communiqués de presse demandant au ministère de respecter l'application des textes, échos dans l'AEF, puis **Lettre ouverte au ministre** début août devant l'inaction du ministère, actions en direction des médias (*France Inter*, *L'Humanité*, Presse régionale, télévision - *France 3* nationale et dans plusieurs régions) et enfin, lettre à la DGESIP (MENESR) fin août...

Aujourd'hui des jeunes collègues restent placés dans des situations très difficiles mettant en danger leur capacité à mener de front formation et stage en responsabilité...

Que font-ils ? Lettre à la ministre

Au vu du nombre très important de dysfonctionnements constatés lors des nominations des étudiants nouvellement reçus aux concours et pour éviter la reproduction d'une telle situation l'an prochain, le SNESUP s'adressera très prochainement à la ministre de l'ENESR nouvellement nommée.

Au delà des situations de détresse provoquées par des nominations sur des lieux de stages très éloignés de leur lieu de vie et/ou de formation, au delà des engagements non tenus par les services ministériels et rectoraux et des contradictions entre les différents niveaux hiérarchiques, le SNESUP dénonce les graves risques que prend le

ministère en traitant si durement ces futurs nouveaux collègues avant leur titularisation : fragilisation des étudiants avant même leur premier cours, détérioration de l'image du métier.

Il souhaite réaffirmer que seule la continuité de formation entre M1 et M2 est à même de garantir la qualité de la formation initiale des enseignants et qu'elle doit être une priorité. En raison des exigences de cette formation et de la place du concours décidée par le ministère, les étudiants ne peuvent être traités comme des fonctionnaires titulaires qui rejoignent leur lieu d'affectation suite au mouvement des personnels.

Que se passe-t-il ? Comité de suivi ÉSPÉ : y'a quelqu'un ?

Le Comité de suivi mis en place par le ministère (novembre 2013) sous la direction de Daniel Filâtre s'est réuni une fois par mois sur l'année 2013-2014. La dernière séance (du 10 juillet) avait abordé différents sujets liés à la mise en place de la réforme et avait été l'occasion de réaffirmer que, je cite, il fallait, concernant les affectations de stagiaires, « abandonner la logique de supports et passer à une logique de formation » pour ne pas fonctionner que sur les BMP (blocs de moyens provisoires) mais sur les lieux de formation. On a bien vu comment les étudiants de M2 ont été affectés cet été ! Les travaux du Comité de suivi devait faire l'objet d'un rapport, à remettre au ministre dans l'été. Nous devions être sollicités pour relecture rapidement. Mais les membres du Comité de suivi n'ont rien reçu.

Le calendrier 2014-2015 devait être établi au plus vite (après discussion avec certains services du ministère qui souhaitaient réduire la fréquence). Nous venons de recevoir l'invitation pour la 1^{ère} séance : 8 octobre 2014. Qu'en sera-t-il des dysfonctionnements déjà observés et des améliorations urgentes à apporter pour la mise en place de la nouvelle formation des enseignants ?

Points listés pour le programme de travail 2014-15 (prévision d'une réunion toutes les 6 semaines ?) :

- Organisation du M2 et parcours adaptés (face au « bazar » de cette année...);
- Mémoire et alternance, capacité à tutorer ;
- Concours et leur évolution ;
- Intégration des ÉSPÉ dans l'université (rapport Sénat, rapport des deux inspections) : positionnement, statut des personnels ;
- Les formateurs dans les ÉSPÉ, qu'est-ce qu'une équipe ? Comment développer les compétences, constituer des équipes ;
- La formation continue en général et la participation des ÉSPÉ à la FTLV ;
- Recherche dans la formation des enseignants et dans l'innovation pédagogique ;
- Place de la formation en langue, exigence et validation ;
- Rôle de l'établissement comme acteur et lieu de la formation, y compris lieu de recherche-expérimentation (cf. sur dispositif : *Plus de maîtres que de classe*).

Que faire ? La FSU écrit à la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à propos de la formation des fonctionnaires stagiaires déjà titulaires d'un M2

Extraits de la lettre :

"Madame la Ministre,

Nous vous interpellons aujourd'hui au sujet des conditions de la mise en situation des fonctionnaires stagiaires [...] déjà détenteurs d'un master, qui sont dans une grande incertitude quant à leur formation et à leurs conditions de titularisation.

Nous constatons que les exigences académiques établies sur la base de ces textes pour la formation adaptée sont d'une très grande diversité : les stagiaires sont confrontés à des exigences de formation totalement différentes, sans aucune distinction des parcours antérieurs qui risquent fortement de compromettre une formation professionnelle de **qualité**.

Cette situation, qui les inquiète, risque d'entraîner un rejet de la formation et va inévitablement créer des inégalités devant la titularisation.

Cette formation [...] ne peut en aucun cas, être une « redite » du master MEEF pour celles et ceux qui l'ont déjà obtenu, ni simplement une dispense d'enseignements disciplinaires pour les titulaires d'un master recherche ou les stagiaires qui en sont dispensés. [...]

Il faut donner les moyens aux ÉSPÉ de réellement individualiser les parcours, de faire fonctionner les équipes pluri-catégorielles de formateurs et articuler formation sur le terrain et ÉSPÉ (tutorat mixte notamment). [...] [La] clarification des parcours de formation doit également prendre en compte le fait que les stagiaires sont parfois loin du centre de formation et que cela constitue en soi une charge de travail conséquente. Nous rappelons que nous demandons un tiers-temps devant élèves pour tous les stagiaires en formation ! [...]"

La lettre intégrale peut être lue sur le site du SNESUP :

<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=7075&ptid=5>

Que propose le ministère ? Frais de déplacement pour les étudiants fonctionnaires stagiaires

Ce qui a été annoncé par le ministère : une indemnité de 1000 euros sur l'année sera accordée aux lauréats qui sont affectés et résident dans une commune non limitrophe de leur lieu d'étude. A ensuite été ajoutée la possibilité pour les étudiants dont les frais dépasseraient 1000 euros de saisir le rectorat pour une prise en charge de la différence. Les rectorats attendent les textes permettant la mise en œuvre. Évidemment, au moment de cette annonce, il n'était pas prévu que des étudiants soient affectés loin de leur lieu de formation...

Un exemple pour un stagiaire à l'ÉSPÉ de Poitiers

Distance établissement d'affectation / domicile 111 km.

Distance ÉSPÉ d'inscription / établissement d'affectation 109 km (distance les plus courtes, sans péages !).

Coût : 15€ par trajet donc 30€ par jour,

ce qui revient à 360€ par mois environ.

Les News. Échos de la rentrée à l'ÉSPÉ de Lorraine au 1er septembre

Sarreguemines : les droits des professeurs stagiaires bafoués

Alors qu'ils étaient pressés d'exercer le métier de professeur des écoles pour lequel ils ont travaillé si dur, les lauréats au CRPE issus du site de Sarreguemines de l'ÉSPÉ de Lorraine sont placés aujourd'hui dans une situation scandaleuse, tant sur le plan humain que sur le plan pédagogique. S'ils avaient déjà été déçus par des affectations qui ne correspondaient en rien à leurs besoins, ils espéraient logiquement que les jeudis et vendredis, la hiérarchie les laisserait en paix et qu'ils pourraient poursuivre leur Master sur le site de Sarreguemines, où un parcours biculturel leur est offert. Quel ne fut pas leur désarroi lorsqu'ils ont appris que, pour des raisons purement comptables, ils devaient rejoindre le site de formation de Montigny-lès-Metz, voire un site de formation encore plus éloigné !

Ces professeurs stagiaires sont aujourd'hui placés dans des situations aussi aberrantes qu'injustes :

- Ils doivent interrompre une formation à la biculturalité alors qu'ils se destinent à enseigner dans un contexte transfrontalier ;
- Ils doivent rejoindre un site de formation parfois implanté à 130 km de leur domicile, alors que leur site de formation d'origine est à seulement 30 km !

Dans cette affaire, aucune des consignes ministérielles n'est suivie :

- Le cabinet du Ministre a confirmé le 17 juillet 2014 le « principe de continuité pédagogique du Master MEEF » comme étant « une priorité absolue » ;

- La détermination des lieux de stage doit d'une part être « liée aux besoins de formation, eux-mêmes dépendant du profil du stagiaire et des caractéristiques de son parcours antérieur » et être d'autre part « favorable par rapport aux lieux de formation » (cf. BOEN, n°25 du 19 juin 2014).

- Les modalités de calcul de l'indemnité de déplacement sont en fait au cœur de cette affaire. Le principe est de faire supporter aux professeurs stagiaires les coûts que l'Éducation nationale ne veut pas elle-même supporter. Les jeunes collègues sont si désespérés qu'ils sont aujourd'hui disposés à renoncer au remboursement de leurs frais de formation auxquels ils ont pourtant droit (même là, ils y gagneront financièrement !!).

Le SNESUP demande donc de façon urgente :

- Le maintien des dits stagiaires sur leur site de formation d'origine, seul capable de garantir la continuité de leur cursus spécifique de formation (biculturel) ;
- La révision des affectations des professeurs stagiaires issus du site Sarregueminois de l'ÉSPÉ de Lorraine vers des lieux de stage plus proches de ce site ;
- La promulgation du décret sur la création d'une indemnité forfaitaire de formation.

Vos réactions : Appel à contributions

Les prochains FDM paraîtront mi-octobre, fin décembre et fin mars.

Le dossier de celui d'octobre portera sur les conditions de travail dans les ÉSPÉ et celui de décembre sur la formation tout au long de la vie dans l'enseignement.

Vous êtes cordialement invité à contribuer aux prochains FDM (thierry.astruc@snesup.fr), que ce soit pour un article ou des nouvelles de votre ÉSPÉ ou UFR.

Conséquences et réactions. Première promotion issue des concours rénovés : faire remonter les infos

L'année des fonctionnaires-stagiaires, notamment s'ils doivent finir un master, sera particulièrement lourde.

Nous appelons les collègues à faire remonter à tout moment au Collectif FDE (fde-restreint@snesup.fr pour le collectif restreint ou collectif-fde@list.snesup.fr pour le collectif élargi) les témoignages des situations difficiles qui vont apparaître pour les stagiaires : souffrance, temps de travail, trajets, coûts induits, etc. Ils nous permettront d'en mesurer l'ampleur et de demander les changements nécessaires avec poids.

**Cette lettre FDE a été élaborée par le Collectif FDE restreint du
SNESUP-FSU :**

Geneviève Allain, Thierry Astruc, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David,
Sabine Evrard, Marie-France Le Marec, Pierre Sémidor
et avec la collaboration de Claire Pontais du SNEP-FSU

Pour nous contacter : fde-restreint@snesup.fr

Ligne Directe : 01.44.79.96.18

Syndicat national de l'enseignement supérieur-FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris

<http://www.snesup.fr>

